

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE SÉQUANIE**

8 Route d'Epinal
25480 ECOLE VALENTIN

Tél. 03.81.80.54.29

E-mail: asa-sequanie-auto@orange.fr

Site : <http://asa-sequanie.fr>

21^{ème} COURSE DE CÔTE VHC DE VUILLAFANS ECHEVANNES

30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2023

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile Séquanie organise les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2023 une compétition automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, avec Participation Etrangère Autorisée, dénommée :

21^{ème} COURSE DE CÔTE VHC DE VUILLAFANS ÉCHEVANNES

Cette épreuve compte pour :

- La Championnat de France de la Montagne VHC et Le Challenge indice de performance 2023.
- Le Challenge de la Ligue Automobile Bourgogne Franche-Comté

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le **numéro 27 en date du 12 / 03 / 2023**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation **numéro 281 en date du 31 / 03 / 2023**.

1.1P. OFFICIELS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

1.3.P VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Voir règlement de l'épreuve nationale, sauf pour les frais de participation qui sont fixés à **220 €** avec publicité de l'organisateur.

Date de clôture des engagements : **lundi 19 juin (cachet de la poste faisant foi)**.

Les droits d'engagements des concurrents inscrits au Championnat de France de la Montagne «Challenge VHC» sont fixés à **180 €**.

Votre droit d'engagement est fixé à 220 euros ou 180 euros + 5 euros pour le « Challenge Commissaires » de la Ligue BFC

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagement enregistrés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 190 y compris les modernes.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique PTH/PTN à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir " Conditions d'admission des voitures ").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement du Championnat de France VHC.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

Voir règlement Championnat de France VHC.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

7.3.P COURSE

Voir règlement Championnat de France VHC et règlement particulier de l'épreuve nationale.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Les N° 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en 3 montées et le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 2 montées minimum.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une montée devra être constaté par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes
 - Un classement séparé pour chacune des classes
 - Un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B)
 - Un classement série A et série B séparées
 - Un classement à l'Indice de Performance
 - Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition
- Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes)**

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 10 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le dimanche 2 juillet à partir de 16h00 à Echevannes.